

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 059-21990630-20230925-2023032-DE

N° 2023/032



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Convention d'adhésion à la centrale
d'achats du syndicat mixte Fibre
Numérique 59/62

N° 2023 / 032

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le syndicat mixte numérique 59-62 a créé une centrale d'achat pour que les collectivités adhérentes à ce service :

- profitent des spécificités du réseau public de fibre optique déployé
- uniformisent leurs outils et leurs choix techniques sur le territoire
- optimisent les coûts (mutualisation des achats)
- fassent les meilleurs choix techniques pour investir
- s'affranchissent de lancer des marchés publics

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la centrale d'achat proposée par le syndicat Fibre Numérique 59/62
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,


Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK


N° 2023/033

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023033-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Renouvellement de la commission
de contrôle des listes électorales

N° 2023 / 033

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : - 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions de contrôle des listes électorales ont été instituées par arrêtés préfectoraux de décembre 2020 à janvier 2021. Elles doivent être renouvelées au plus tard en fin d'année 2023.

Cette commission de contrôle doit s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion et va statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, pour lesquelles deux ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, la commission est composée de 5 membres :
-3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.
-2 conseillers appartenant à la seconde liste

Toutefois, les conseillers municipaux membres de cette commission ne peuvent être ni Maire, ni Adjoint au Maire.

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de cette commission est composée des personnes suivantes :

Liste « L'AVENIR ENSEMBLE » : Philippe CROMBOIS, Maxime LUTICK, Aurélie HUET

Liste « BEAUVOIS AUTREMENT » : David MORAIS CARDOSO, Laurye LALLEMANT

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/034

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023034-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **16**
Votants **17**

Date de convocation
15/09/2023

Date de l'affichage
15/09/2023

Objet de la délibération

Nouvelles adhésions
au SIDEN-SIAN

N° 2023 / 034

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 septembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt cinq septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de compétence « Eau Potable », entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 18/89 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 septembre 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 21/18 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'AVELIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 19/16 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AVELIN (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Vu la délibération en date du 21 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'IWUY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 20/17 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'IWUY (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

Des communes de **TORTEQUESNE** (Pas-de-Calais), **ENQUIN-LES-GUINEGATTE** (Pas-de-Calais) **AVELIN** (Nord) et **IWUY** (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 18/89 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 septembre 2022, les délibérations 19/19, 20/17 et 21/18 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 10 mars 2023.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Mr le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

04 OCT. 2023

Rejet
L'ÉVALUÉ

ID : 059-215900630-20230925-2023034-DE

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Le Secrétaire

Yannick HERBET

Maxime LUTICK



N° 2023/035



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **16**
Votants **17**

Date de convocation
15/09/2023

Date de l'affichage
15/09/2023

Objet de la délibération

Règlement Général sur la Protection
des Données (RGPD)
Renouvellement de la convention

N° 2023 / 035

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :
- 4 OCT, 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 septembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt cinq septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Beauvois en Cambresis est actuellement accompagnée par la cellule RGPD du service CRE@TIC du CDG59 dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour une mission de délégué à la protection des données.

Cette convention d'une durée initiale de 3 ans arrive prochainement à échéance.

Pour rappel, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et d'en vérifier l'exécution
- de réaliser l'inventaire des traitements de données de l'organisation
- de coopérer avec la CNIL et d'être le point contact de celle-ci.

Sa fonction peut être externalisée ou mutualisée. La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, propose le service mutualisé du Centre de Gestion du Nord à ses communes membres afin de limiter l'impact financier.

Le Centre de Gestion du Nord revoie pour la CA2C cette fonction de DPD en s'appuyant sur un référent intercommunal à la protection des données.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

04 OCT. 2023



ID : 059-215900630-20230925-2023035-DE

La convention encadre les responsabilités juridiques et financières de chacune des parties.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement de cette convention afin de poursuivre l'accompagnement de la mise en conformité de la collectivité.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire

Maxime LUTICK



N° 2023/036

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023036-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Classe de neige 2024
Convention de séjour

N° 2023 / 036

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique que la commune organise chaque année une classe de neige à Combloux (Haute Savoie) pour les élèves de CM2 de l'école Maurice CAREME.

Le Manoir des Brons a contacté récemment la municipalité pour nous informer des dates de disponibilités à savoir du lundi 25 mars au vendredi 5 avril 2024.

Cependant une augmentation des prix de 15,8 % serait à prévoir pour l'hébergement.

Mr le Maire précise que le coût du voyage en 2022 s'est élevé à 17 027 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à l'unanimité à préparer cette sortie scolaire et à signer la convention correspondante avec cet organisme.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,



Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/037

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023037-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Requête devant le Tribunal
Administratif de Lille : autorisation
d'ester en justice

N° 2023 / 037

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvois en Cambresis a été mise en cause devant le Tribunal Administratif de Lille par M. Laurent IDZIAK. La requête présentée par l'intéressée vise à faire annuler une décision de refus du 9 juin 2023 concernant une déclaration préalable visant la réalisation d'un projet d'édification de clôture en plaque béton sur la propriété de ce dernier.

L'assurance protection juridique de la commune a été sollicitée pour obtenir les coordonnées d'un avocat. Une convention d'honoraires sera établie entre cet avocat et la commune.

A noter que le contrat d'assurances protection juridique prévoit une indemnisation de la commune à hauteur de 765 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. le Maire

- à défendre les intérêts de la commune

- à signer la convention d'honoraire avec l'avocat qui sera proposé par l'assurance.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/038



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17
Date de convocation
15/09/2023
Date de l'affichage
15/09/2023
Objet de la délibération

Mise à jour du tableau des effectifs
du personnel communal

N° 2023 / 038

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au 1^{er} septembre 2023, Me CHARBONNEL Angélique a été recrutée sur un poste d'Adjoint Technique Territorial à 30h/semaine il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs communaux.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée
Cadre d'emploi des attachés territoriaux :	
Attaché	1 poste à 35h.
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 35h. 1 poste à 20h.
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h.
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3 postes à 35 h.
Adjoint technique	5 postes à 35 h

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023038-DE

2 postes à 30
1 poste à 20 h

Cadre d'emploi des agents de police municipale :

Brigadier-Chef Principal de Police Municipale

1 poste à 35h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*



Le Maire

Yannick HERBET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, overlapping the official seal and the printed name.

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

N° 2023/039

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023039-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Retrait des délibérations 27, 28 et
29/2023 du 9 juin 2023

N° 2023 / 039

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laury LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a émis des avis favorables à la vente des terrains suivants :

-délibération n° 27/2023 du 9 juin 2023 : vente de terrain rue J.Baptiste Lebas (parcelles U n° 125, U n° 1385 au prix de 4 000 €

-délibération n° 28/2023 du 9 juin 2023 : vente terrain rue Jean Jaurès (parcelles ZD n° 7, ZD n° 76, ZD n° 110) au prix de 5 000 €.

-délibération n° 29/2023 du 9 juin 2023 : vente terrain rue Léon Rambach (parcelle ZD n° 123) au prix de 4 500 €

Par courrier du 7 juillet 2023, Mr le Sous-Préfet a demandé à la commune de justifier les prix de vente de ces terrains qui étaient inférieures aux valeurs vénales estimées par le service des domaines (respectivement 7 000 €, 7 000 €, 6 000 €)

Après avoir pris acte de la demande de Mr le Sous-Préfet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer ces trois délibérations.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023040-DE

N° 2023/040



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	16
Votants	17
Date de convocation	15/09/2023
Date de l'affichage	15/09/2023
Objet de la délibération	

Vente de terrain rue Léon Rambach

N° 2023 / 040

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :
- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Suite à la demande de M. le Sous-Préfet de retirer la délibération n° 29/2023 du 9 juin 2023 concernant la vente d'un terrain rue Rambach au prix de 4 500 €, Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'acquéreur, Me DEFRESNES Elodie demeurant 63, rue Gambetta à Fontaine au Pire a émis une nouvelle proposition pour acquérir la parcelle ZD n° 123 rue Léon Rambach à Beauvois en Cambresis à hauteur de 5 400 €.

Cette proposition entre dans l'estimation effectuée par le service des domaines à 6 000 € avec une marge de négociation de 10 % à la hausse ou à la baisse.

Après avoir échangé, les membres du Conseil Municipal décident par 16 voix pour et 1 contre (Sylvie VERMEIL) la vente de la parcelle cadastrée section ZD n° 123 rue Léon Rambach à Beauvois en Cambresis à Me DEFRESNES Elodie au prix de 5 400 €.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire

Yannick HERBET

Maxime LUTICK



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023041-DE

N° 2023/041



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation
15/09/2023

Date de l'affichage
15/09/2023

Objet de la délibération

Délibération rectificative 2022/05
du 24 janvier 2022

N° 2023 / 041

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2022, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la vente d'une partie de la parcelle ZH n° 123 pour l'implantation d'un relais téléphonie Mobile.

La superficie de la parcelle que la société TDF souhaitait acquérir était de 169 m2.

Cette dernière a informé la commune que la contenance du terrain nécessaire à ce projet est désormais de 100 m2 toujours au prix de 15 000 €.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle ZH n° 123 d'une contenance de 100 m2 et autorisent à l'unanimité le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.

Il est précisé que les frais liés à l'établissement de l'acte de vente et de géomètre seront supportés par l'acquéreur.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023042-DE

N° 2023/042



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Rachat de concession de terrain
dans le cimetière communal

N° 2023 / 042

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de rachat de concession de terrain dans le cimetière communal par Me Laëtitia DE NEVE.

La part communale de cette concession achetée en 2017 s'élevait à 82 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette transaction et valide le montant de l'opération.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,



Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le **04 OCT. 2023**

ID : 059-215900630-20230925-2023043-DE

N° 2023/043



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	16
Votants	17
Date de convocation	15/09/2023
Date de l'affichage	15/09/2023
Objet de la délibération	

Subvention exceptionnelle
Association Paroles de femmes

N° 2023 / 043

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **- 4 OCT. 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 septembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt cinq septembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Saisi d'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 808 € par l'association Paroles de femmes, M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour verser cette subvention à l'association.

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,



Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

04 OCT. 2023

Bremer
L'Orfèvre

ID : 059-215900630-20230925-2023044-DE

N° 2023/044



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation
15/09/2023

Date de l'affichage
15/09/2023

Objet de la délibération

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Demande de subvention pour
travaux d'aménagements qualitatifs
des trottoirs rue Victor Watremez
RD 643 de l'entrée d'agglomération
en venant de Cambrai jusqu'au
carrefour avec la rue Berthelot
(RD 74)

N° 2023 / 044

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :
- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bureau d'études Cible VRD, maître d'œuvre dans le cadre du projet de la réfection des trottoirs de la rue Victor Watremez (RD 643) de l'entrée d'agglomération venant de Cambrai au carrefour avec la rue Marcelin Berthelot a informé récemment la commune que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie serait susceptible de subventionner une partie de ces travaux (la gestion des eaux pluviales à la parcelle).

Un dossier de demande de subvention a été préparé par les services administratifs.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et à signer les documents correspondants.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/045



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	16
Votants	17
Date de convocation	15/09/2023
Date de l'affichage	15/09/2023
<u>Objet de la délibération</u>	

Délibération modificative budgétaire

N° 2023 / 045

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Beauvois en Cambresis a contracté divers emprunts ; trois de ces emprunts sont à taux variable.

Suite à l'inflation que connaît le pays, ces taux ont évolué à la hausse depuis le début de l'année.

Le montant prévisionnel inscrit au Budget Primitif 2023 au compte 66111 de 31 143,93 € s'avère insuffisant pour régulariser les mandats de remboursement d'emprunt.

Il est donc nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2023 de la manière suivante :

Chapitre 011 : Compte 6042 :	- 4 000,00 €
Chapitre 011 : Compte 60631 :	- 3 000,00 €
Chapitre 011 : Compte 60632 :	- 2 500,00 €
Chapitre 011 : Compte 60633 :	- 3 000,00 €
Chapitre 011 : Compte 6065 :	- 1 000,00 €
Chapitre 011 : Compte 6067 :	- 2 000,00 €
Chapitre 011 : Compte 6068 :	- 4 000,00 €
Chapitre 011 : Compte 611 :	- 6 500,00 €

Chapitre 66 : Compte 66111 : + 26 000,00 €


A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions d'ajustement.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire
Yannick HERBET



Le Secrétaire
Maxime LUTICK



N° 2023/046

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023046-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **16**
Votants **17**

Date de convocation
15/09/2023

Date de l'affichage
15/09/2023

Objet de la délibération

Admission en non-valeur

N° 2023 / 046

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 septembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt cinq septembre** *à* **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire a reçu du Centre des Finances Publiques de Caudry deux états de présentation d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 242,54 €

Ce montant correspondant à un solde de créances, concernant des frais de mise en fourrière pour Mr CARON Christophe (121,27 €) et Mr DANEL Benjamin (121,27 €) qui n'a pu être recouvré par le comptable public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur.

Les crédits nécessaires figurent au budget communal (Compte 6541).

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK



N° 2023/047

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 059-215900630-20230925-2023047-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Date de convocation

15/09/2023

Date de l'affichage

15/09/2023

Objet de la délibération

Projet de chambre funéraire

N° 2023 / 047

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 4 OCT. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt cinq septembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - Guillaume MASSART - David MORAS CARDOSO

Absent excusé : Didier JACQUEMIN (procuration donnée à Yannick HERBET)

Absent : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire au 80, rue Victor Watremez à Beauvois en Cambresis est parvenue aux services de la Préfecture du Nord.

Cette demande émane de Me Catherine HULEUX, gérante de la SCI YCASH dont le siège social est situé à Caudry 40, rue Léon Blum.

En vertu de l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du lieu d'installation est appelé à formuler un avis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du courrier préfectoral.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette création de chambre funéraire.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK